

# Vaccinations

## Contenu

1.	<u>Avantages, inconvénients.....</u>	<u>1</u>
2.	<u>Vaccinations imposées et recommandées .....</u>	<u>1</u>
3.	<u>Personnes arrivant de l'étranger.....</u>	<u>2</u>
4.	<u>Que coûte une vaccination et qui la paie? .....</u>	<u>2</u>
5.	<u>Quelques vaccinations spécifiques:.....</u>	<u>5</u>
6.	<u>Adresses à Bruxelles: .....</u>	<u>8</u>
6.1	<u>Bureaux de consultation de 'Kind en Gezin' .....</u>	<u>8</u>
6.2	<u>Bureaux de consultation ONE.....</u>	<u>9</u>
6.3	<u>Centres d'accompagnement pédagogique.....</u>	<u>10</u>
6.4	<u>Centres de vaccinations de voyage .....</u>	<u>10</u>
6.5	<u>Médecins généralistes .....</u>	<u>10</u>

## 1. Avantages, inconvénients

Vacciner, c'est inoculer dans un corps un vaccin qui contient des germes pathogènes morts ou considérablement affaiblis (microbes, virus ou bactéries), ou des fragments de ceux-ci. C'est à partir de ces germes (partiels) que notre système immunitaire produit des anticorps qui restent en nous. Lorsque plus tard des germes pathogènes réels pénètrent dans notre corps, notre système immunitaire les reconnaît plus facilement et les anticorps déjà présents suite à la vaccination peuvent immédiatement neutraliser les germes pathogènes.

Avantages: la vaccination prépare le système immunitaire à certaines maladies infectieuses. La personne vaccinée résiste mieux aux germes pathogènes contre lesquels elle a été vaccinée. Elle est protégée contre des maladies qui peuvent avoir des conséquences graves, tant à court qu'à long terme.

Inconvénients: les effets secondaires suivants sont possibles: un peu de fièvre, de légères douleurs, une rougeur ou enflure à l'endroit où l'injection a été faite. Dans de rares cas, les effets secondaires sont plus graves: jambes décolorées, fièvre élevée persistante, syncope, ... Les réactions allergiques mortelles sont extrêmement rares. Une attention spéciale doit néanmoins être accordée à l'allergie aux protéines des oeufs de poule ou à la levure, et toute grossesse doit certainement être signalée au médecin ou au pharmacien.

Retenez surtout que les avantages d'un vaccin dépassent de loin ses inconvénients, mais que les vaccins ne peuvent pas être administrés à n'importe quel moment ou à n'importe quel âge.<sup>1</sup>

## 2. Vaccinations imposées et recommandées

---

<sup>1</sup> Consultez le schéma proposé par le site de K&G ou utilisez le lien suivant:

[https://portal.health.fgov.be/pls/portal/docs/PAGE/INTERNET\\_PG/HOMEPAGE\\_MENU/ABOUTUS1\\_MENU/INSTITUTIONS\\_APPARENTEES1\\_MENU/HOGEGEZONDHEIDSRaad1\\_MENU/BROCHURES1\\_HIDE/BROCHURES1\\_DOCS/HGR\\_8559\\_NL.PDF](https://portal.health.fgov.be/pls/portal/docs/PAGE/INTERNET_PG/HOMEPAGE_MENU/ABOUTUS1_MENU/INSTITUTIONS_APPARENTEES1_MENU/HOGEGEZONDHEIDSRaad1_MENU/BROCHURES1_HIDE/BROCHURES1_DOCS/HGR_8559_NL.PDF)

Le seul vaccin obligatoire en Belgique est celui contre la poliomyélite.

Les vaccinations suivantes sont néanmoins conseillées aux enfants:

- 1 Diphtérie
- 2 Tétanos
- 3 Coqueluche
- 4 Haemophilus Influenzae de type B (méningite et pneumonie)
- 5 Hépatite B (jaunisse)
- 6 Pneumocoques (septicémie, méningite et pneumonie)
- 7 Rotavirus (forme de diarrhée aiguë)
- 8 Rougeole
- 9 Oreillons
- 10 Rubéole
- 11 Méningocoques du type C (méningite et septicémie)
- 12 Papillomavirus humain: chez les filles (virus pouvant provoquer le cancer de l'utérus)

### **3. Personnes arrivant de l'étranger**

Les enfants de moins de 6 ans qui viennent de l'étranger et qui résident légalement ou illégalement dans notre pays sont vaccinés en Belgique selon un schéma de rattrapage par 'Kind en Gezin', par un médecin généraliste ou par un pédiatre. Ceux qui vont à l'école en Belgique seront automatiquement mis en contact avec un CLB (Centrum voor Leerlingenbegeleiding/Centre d'Accompagnement Pédagogique), qui leur donnera, comme à tous les enfants belges, les vaccinations recommandées. Grâce à l'aide des parents et des documents médicaux, on essaiera de dresser de façon aussi complète que possible la liste des vaccins que ces enfants ont déjà reçus, après quoi on leur administrera les vaccins du schéma des vaccinations élémentaires qu'ils n'ont pas encore eus. Vu que la durée du séjour de ces enfants en Belgique est généralement incertaine, on tentera souvent de proposer un schéma de vaccinations aussi court que possible et de respecter la priorité des vaccinations en fonction de l'âge de l'enfant et des risques d'infections qu'il encourt.

Les adultes venant de l'étranger et qui n'ont pas reçu dans leur pays d'origine les vaccinations que la Belgique conseille aux enfants, peuvent également être vaccinés sur prescription d'un médecin.

Depuis avril 2009, le Boostrix - vaccin combiné Dtpa contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche – est remboursé pour les adolescents de plus de 16 ans qui n'ont, pour des raisons sociales et médicales justifiées, pas pu bénéficier des vaccinations recommandées entre 14 et 16 ans.

Pour les familles qui souhaitent un enfant ou dont la femme est enceinte, ce vaccin est également remboursé

- aux parents ou futurs parents du nouveau-né
- aux frères et soeurs de plus de 16 ans et de moins de 18 ans.

Le Boostrix coûte €20,72 en pharmacie et €5,18 après remboursement. Les personnes bénéficiant d'un statut OMNIO (anciennement WIGW ou veuves, invalides, pensionnés et orphelins) le paient €3,11.

### **4. Que coûte une vaccination et qui la paie?**

Le prix d'une vaccination est évidemment déterminé par son contenu. Vous pouvez vous en informer auprès de votre pharmacien. Une vaccination comprend parfois plusieurs doses qui doivent être inoculées à intervalles déterminés. Les vaccinations effectuées dans un bureau de consultation de 'Kind en Gezin' ou de l'ONE, ou

dans un des CLB (Centra voor Leerlingenbegeleiding) sont gratuites. Le médecin généraliste et les pédiatres appliquent la réglementation en vigueur pour les autres consultations.

### Remboursement par les autorités flamandes des vaccinations élémentaires pour enfants

Les autorités flamandes mettent gratuitement à la disposition des médecins tous les vaccins spécifiquement destinés aux enfants dans le cadre du schéma des vaccinations élémentaires. Les vaccinations sont effectuées par le médecin généraliste, le pédiatre ou les médecins de 'Kind en Gezin'. Il s'agit de tous les vaccins recommandés pour les enfants, à l'exception du vaccin contre le rotavirus, qui n'est provisoirement pas encore inclus dans le schéma officiel des vaccinations élémentaires (de novembre 2009).

### Remboursement par l'INAMI dans le cadre de l'assurance obligatoire

L'INAMI rembourse partiellement certains vaccins via les mutualités. Ces vaccins portent un numéro de nomenclature. Vous pouvez vérifier quels vaccins portent un tel numéro sur le site [http://www.inami.fgov.be/inami\\_prd/SSP/CNS2/Pages/SpecialityCns.asp](http://www.inami.fgov.be/inami_prd/SSP/CNS2/Pages/SpecialityCns.asp). Dans le cadre de l'assurance obligatoire, le montant remboursé par les mutualités doit être le même partout.

### Remboursement par les mutualités dans le cadre de l'assurance complémentaire

Depuis 2004, certaines mutualités remboursent un montant qui vient s'ajouter aux sommes remboursées par l'INAMI. Il s'agit de €20 ou de €25 par patient et par an. À l'achat d'un vaccin sur prescription d'un médecin, le pharmacien vous remettra un formulaire complété, qui vous permettra d'être (partiellement) remboursé par votre mutualité. Le montant remboursé diffère selon les mutualités. Certaines imposent une limite d'âge. Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous.

	Mutualités socialistes	Mutualités chrétiennes	Partena	Mutualités neutres	Mutualités libérales
<b>Vaccins</b>	Tous	Méningocoques ACWY Hépatite A Typhoïde Fièvre jaune Encéphalite japonaise Encéphalite à tiques	Tous	Grippe Hépatite B Varicelle Pneumocoques	Tous les vaccins reconnus
<b>Remboursement annuel</b>	€25	€25	€25	80% des frais personnels avec un maximum de €25	€25
<b>Âge</b>	Jusqu'à 29 ans inclus	Jusqu'à 25 ans	Pas de limite	Pas de limite	16 mois jusqu'à 18 ans inclus

Sources: vacciweb.be, GSK et Mutualités Socialistes

### Remboursement par Fedasil pour personnes bénéficiant de la Loi sur l'Accueil

Fedasil rembourse un certain nombre de vaccins qui ne le sont pas par l'INAMI. Il s'agit de vaccins de la catégorie D (médicaments non remboursés tels que les analgésiques et les somnifères) qui doivent:

- o être enregistrés comme médicament en Belgique
- o être prescrits par un médecin autorisé à pratiquer la médecine en Belgique
- o sous leur dénomination générique
- o en tenant compte des recommandations pour le remboursement référentiel

C'est e.a. le cas des vaccins contre l'hépatite (Twinrix, Engerix, Havrix), le typhus (Typherix, Typhim), la diphtérie, le tétanos, la polio et la coqueluche (Tetravac, Revaxis, Boostrix), les méningocoques (Neisvac, Meningitec), l'haemophilus influenzae de type B (Infanrix).

### **Remboursement du CPAS par le SPP IS dans le cadre de la procédure de l'AMU**

Les personnes en séjour illégal qui n'ont pas d'assurance maladie peuvent recourir pour le remboursement des vaccinations à la procédure de 'l'Aide Médicale Urgente pour personnes en séjour illégal'. L'A.R. du 12.12.1996 stipule en effet que 'l'Aide Médicale Urgente' peut avoir un caractère tant préventif que curatif. Le SPP IS rembourse au CPAS qui a payé le prestataire les vaccinations qui portent un numéro de nomenclature. Ceci bien sûr si toutes les autres conditions ont été remplies. Le médecin doit ainsi délivrer une attestation médicale qui prouve que la vaccination tombe sous le dénominateur commun de l'Aide Médicale Urgente (c'est-à-dire qu'elle est indispensable). La personne concernée doit en outre vivre dans le besoin et habiter sur le territoire du CPAS. En cas de refus du CPAS, cette personne peut aller en appel auprès du Tribunal de Travail. Vous trouverez de plus amples informations en la matière sur le site [www.medimmigrant.be](http://www.medimmigrant.be) sous la rubrique 'Accès aux soins de santé'.

### **Et si la mutualité ou le SPP IS n'interviennent pas dans le paiement ou le remboursement?**

S'il s'agit d'un vaccin qui n'est pas remboursé par l'INAMI ou le SPP IS, le CPAS peut malgré tout encore intervenir par ses propres moyens. Les 19 CPAS bruxellois ont ainsi établi de commun accord une liste de médicaments qui ne sont pas remboursés par l'état, mais qu'ils prennent quand même à charge.<sup>2</sup> Cette liste comprend les vaccins suivants:

#### Prescrits par des médecins généralistes:

- 1 TWINRIX AD VACCIN SER INJ 1 ML (contre l'hépatite A et B)
- 2 TWINRIX PEDIAT VACCIN SER INJ 0,5ML (contre l'hépatite A et B)
- 3 FSME IMMUN 0,5 ML VACCIN (contre une forme de méningo-encéphalite)
- 4 FSME IMMUN JUNIOR VACCIN (contre une forme de méningo-encéphalite)
- 5 CERVARIX VACCIN 1 DOSE (contre le papillomavirus humain)
- 6 INFLEXAL V SER INJ 0,5 ML (anti-grippe)
- 7 INFLUVAC S SER INJ 0,5 ML (anti-grippe)
- 8 TOUS LES VACCINS ANTIALLERGIQUES STALLERGÈNES
- 9 ALPHARIX INJ 0,5 ML (anti-grippe)
- 10 VAXIGRIP SER INJ 0,5 ML (anti-grippe)
- 11 MENCEVAX MENINGOCOC ACWY1DOS INJ+SO (contre les méningocoques des sérogroupes A, C, W et Y)
- 12 MENINGITEC 0,5ML 1 FL + KIT INJ. (contre les méningocoques du séro groupe C)
- 13 TYPHERIX SER INJ IM 0,5 ML (contre le typhus abdominal)
- 14 TYPHIM SER INJ 0,5 ML (contre le typhus abdominal)
- 15 HAVRIX 1440 SER INJ IM 1ML (contre l'hépatite A)
- 16 HAVRIX JUNIOR 720 SER INJ 0,5ML (contre l'hépatite A)
- 17 INFANRIX HEXA DOS 1 SUSP INJ 0,5ML (contre l'haemophilus influenzae de type B)
- 18 INFANRIX IPV IM INJ 1 DOSE 0,5ML (contre l'haemophilus influenzae de type B)
- 19 FLUVIRIN SER INJ 0,5 ML (anti-grippe)
- 20 NEISVAC C DOS 0,5 ML (vaccin contre les méningocoques C)
- 21 TETRAVAC SER PRE REMPLIE 0,5 ML AIG SEPARÉE (anti diphtérie, tétanos, coqueluche et polio)
- 22 PREVENAR INJ 1 (contre les pneumocoques)
- 23 ENGERIX B 10 JUNIOR (contre l'hépatite B)
- 24 ENGERIX B 20 (contre l'hépatite B)

---

<sup>2</sup> [http://www.ocmwbru.irisnet.be/?PAGE=medinfo&set\\_lang=nl](http://www.ocmwbru.irisnet.be/?PAGE=medinfo&set_lang=nl)

- 25 BOOSTRIX O,5 ML (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche)
- 26 BOOSTRIX POLIO SER O,5 ML (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche)
- 27 IMOVAX POLIO SER. 0,5 ML (contre la polio)
- 28 EPAXAL DOCPHARMA INJ 1 X 0,5 ML (contre l'hépatite A)
- 29 GARDASIL SER (contre le papillomavirus humain)
- 30 REVAXIS SER PRE REMPLIE 1 DOS 0,5 ML (contre la diphtérie, le tétanos et la polio)

Uniquement fournis en milieu hospitalier:

- 30 B.C.G. VACCIN INTRADERMIQUE (contre la tuberculose)
- 31 JAP ENCEPH. VACCIN (JEVAX) (contre l'encéphalite japonaise)
- 32 VACCIN RABIQUE INACTIVE (contre la rage)

## 5. Quelques vaccinations spécifiques:

### Vaccination contre les rotavirus (nouveaux-nés et enfants en bas âge)

L'infection par le rotavirus est la principale cause des infections gastro-intestinales chez les nouveaux-nés et les enfants en bas âge. Elle peut provoquer une diarrhée grave, des vomissements et de la fièvre, qui augmentent le risque de déshydratation. Le vaccin contre les rotavirus est conseillé à tous les enfants de moins de 6 mois. Il s'agit d'un vaccin oral qui est administré en plusieurs étapes, la dernière dose devant être absorbée avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 6 mois. En Belgique, il existe deux vaccins contre les rotavirus: le Rotarix® et le RotaTeq®. Ces deux marques sont remboursées en grande partie par l'INAMI pour des enfants de moins de 6 mois. Pour que vous entriez en ligne de compte pour un tel remboursement, le médecin doit rédiger une prescription en mentionnant '1<sup>ère</sup> dose', ou '2<sup>ème</sup> dose', ou '3<sup>ème</sup> dose'. Il vous restera alors à payer au pharmacien €10,80 (ticket modérateur pour assuré normal) ou €7,20 par dose (ticket modérateur pour assuré bénéficiant d'un traitement de faveur (comme p.ex. les VIPO)). Le vaccin par Rotarix exige 2 doses, celui par RotaTeq en demande 3. Une vaccination complète revient donc à €21,60 (€14,40 pour e.a. les VIPO) avec Rotarix® ou à €32,40 avec RotaTeq® (€21,60 pour e.a. les VIPO).

### Vaccination contre le papillomavirus humain (PVH) (filles et jeunes femmes)

La vaccination contre le PVH pourrait prévenir ¾ des cancers de l'utérus. Le vaccin (des marques Gardasil ou Ceravix) coûte environ €125 par vaccination. Comme il en faut trois, l'opération complète revient à €375. La vaccination est remboursée depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008 pour des jeunes filles de 12 à 18 ans. Le ticket modérateur est de €10,80 par dose ou de €32,40 pour une vaccination complète d'une personne normalement assurée. Pour les patients qui bénéficient d'une intervention supplémentaire, il est de €7,20 ou de €21,60 pour les trois vaccins. Les jeunes femmes qui ont atteint l'âge de 18 ans au moment où on leur administre la première dose entrent encore en ligne de compte pour le remboursement des deux autres vaccinations, même si elles ont à ce moment-là déjà 19 ans. Les trois vaccins doivent être administrés au cours d'une seule et même année. Les filles de 12 à 18 ans peuvent aller chercher le vaccin chez un pharmacien sur prescription de leur médecin. Le pharmacien déduira directement de la somme à payer le montant remboursé par l'assurance maladie. Les jeunes filles peuvent ensuite se faire vacciner par leur médecin.

Les jeunes femmes de moins de 26 ans ont elles aussi tout intérêt à se faire vacciner, même si elles ont à ce moment-là déjà eu des relations sexuelles. Un remboursement via la mutualité reste possible à partir de l'âge de 19 ans, mais est limité à environ €50,00 par vaccination.

Source: <http://www.socmut.be/SocMut/Publicaties/Flits/Archief/2008/Flits-december-2008/vaccinflits1dec.htm>

## Vaccination contre la grippe banale

Dans certains cas, comme par exemple pour la grippe, le virus mute chaque année. La vaccination contre la grippe doit du même fait être répétée tous les ans. La période idéale pour le faire s'étend de début octobre à fin novembre.

Le Conseil Supérieur de la Santé conseille en ce moment vivement la vaccination contre la grippe à toutes les personnes présentant un risque accru de complications, à savoir:

- toutes les personnes de plus de 65 ans, même si leur état de santé général est bon.
- toutes les personnes résidant dans une institution.
- tous les patients à partir de 6 mois qui sont atteints d'une affection chronique des poumons, du cœur, du foie, des reins et du métabolisme, ou qui souffrent de troubles immunitaires.
- les enfants entre 6 mois et 18 ans qui suivent une longue thérapie à l'aspirine.

Autres personnes susceptibles d'entrer en ligne de compte pour une vaccination contre la grippe:

- toutes les personnes entre 50 et 64 ans, même si elles ne présentent aucune affection à risque; surtout les personnes obèses ou celles qui abusent d'alcool.
- Les femmes enceintes de plus de trois mois au moment de la vaccination.

Les personnes qui peuvent transmettre la maladie à des personnes à risque doivent elles aussi être vaccinées. Il s'agit plus précisément de tout le personnel médical et administratif (e.a. des hôpitaux et des autres institutions de soins tels que les maisons de repos) ainsi que des personnes (même des enfants) vivant sous le même toit que la personne à risque<sup>3</sup>. Prix: €10,00, dont 40% sont remboursés.

## Vaccination contre la grippe A/H1N1 ou grippe mexicaine

La grippe A/H1N1 a été provoquée par un nouveau virus. Voilà pourquoi elle a frappé de nombreuses gens de par le monde et qu'on a parlé d'une pandémie. Comme le vaccin normal contre la grippe hivernale n'offrait pas de protection contre la grippe A/H1N1, un nouveau vaccin fut développé. Les autorités remboursent celui-ci entièrement aux groupes suivants:

- tout le personnel travaillant dans le secteur des soins de santé
- toute personne de plus de 6 mois qui court un risque médical de complications graves et même de décès
- toute personne active dans le secteur de l'enseignement ou de l'accueil des enfants, ou qui travaille d'une autre manière professionnellement avec des enfants
- les femmes enceintes ou celles qui suivent un traitement d'insémination artificielle
- les parents d'enfants de moins de 6 mois

Source: [http://www.influenza.be/nl/H1N1\\_nl.asp](http://www.influenza.be/nl/H1N1_nl.asp)

## Vaccinations contre l'hépatite A et B

### 1. Hépatite B

L'hépatite B est une maladie grave provoquée par un virus qui peut être transmis d'une personne à une autre via des relations sexuelles et un contact sanguin. Le bébé d'une mère contaminée doit recevoir dès sa naissance un traitement spécial pour éviter qu'il soit lui aussi contaminé.

L'hépatite B est une sorte d'inflammation du foie. Les premiers symptômes sont dans la plupart des cas

---

<sup>3</sup> Source: [http://www.influenza.be/nl/griep\\_faq\\_nl.asp](http://www.influenza.be/nl/griep_faq_nl.asp), également en français.

atypiques – le malade semble plutôt avoir la grippe – et il arrive même que l’infection passe totalement inaperçue.

Le patient ne développe une jaunisse que dans environ 1/3 des cas. L’hépatite évolue de manière fulminante dans 1% des cas et empêche alors le foie d’exercer ses nombreuses fonctions. À l’issue de quelques journées de maladie ‘banales’, le patient entre dans un état de confusion, de somnolence et parfois même de coma. Dans pareil cas, seule une transplantation du foie peut empêcher une issue fatale de la contamination par le virus de l’hépatite B. Beaucoup de gens semblent en outre guéris, mais ne le sont en fait pas. Chez environ 10% des victimes, l’hépatite devient en effet chronique et les rend donc porteuses du virus jusqu’à la fin de leurs jours. Elles courent en outre le risque de développer une cirrhose ou même un cancer du foie, et restent contagieuses pour leurs proches, en particulier leur partenaire sexuel. Le vaccin contre l’hépatite B est très efficace et est évidemment conseillé aux personnes qui courent un risque accru de contamination, tels que par exemple les nouveaux-nés d’une mère contaminée, les membres d’une famille dont quelqu’un est contaminé, les personnes qui entrent professionnellement en contact avec du sang ou des dérivés de sang, les personnes qui souhaitent résider pendant une période plus ou moins longue dans un pays où le taux de contamination est élevé (Russie, certains pays d’Extrême-Orient et la partie de l’Afrique située au sud du Sahara).

Tous les nourrissons et enfants de 11 à 12 ans peuvent en ce moment se faire vacciner gratuitement contre l’hépatite B. Trois doses sont nécessaires pour assurer une protection complète et durable.

Pour les enfants de plus de 12 ans, la vaccination doit être évaluée au cas par cas. Elle est certainement recommandée à des jeunes qui courent un risque accru. Dans le cas des enfants de plus de 12 ans et des adultes, la vaccination est parfois remboursée sur avis du médecin consultant ou via le Fonds des Maladies Professionnelles.

Jeunes à risque accru d’hépatite B:

- les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels
- les personnes qui se droguent par voie intraveineuse
- les homosexuels masculins
- les jeunes qui ont des contacts sexuels ou des contacts familiaux réguliers avec un porteur de l’antigène Hbs
- les jeunes qui entrent professionnellement en contact avec des produits sanguins (prestataires de soins de santé)
- les hémodialysés
- les locataires d’institutions pour handicapés mentaux
- les jeunes hémophiles qui reçoivent des agents coagulants
- les personnes qui résident plus de 6 mois dans des régions qui connaissent une importante contamination par l’hépatite B (Chine, Afrique, Amérique du Sud et Asie du Sud-Est).

## 2. Hépatite A

L’hépatite A peut s’attraper en absorbant de la nourriture ou des boissons contaminées par le virus de l’hépatite A. Le risque d’hépatite A est le plus important dans les pays à hygiène insuffisante, et est donc minime en Belgique. Les voyageurs qui se rendent dans des pays en voie de développement doivent se faire vacciner à temps contre l’hépatite A. La vaccination consiste en une série de trois injections, étalées sur six mois. Le vaccin protège probablement contre l’hépatite A pendant une période d’au moins dix ans.

## Vaccination contre la tuberculose

Il existe un vaccin contre la tuberculose, à savoir le BCG. Les enfants le reçoivent dans la plupart des pays en

voie de développement. Cette vaccination ne protège pas contre une contamination par la tuberculose, mais contribue à la prévention d'une tuberculose et d'une méningite généralisées. Une vaccination BCG n'a dès lors de sens que dans un certain nombre de cas limités:

- jeunes enfants de parents non belges qui retournent régulièrement dans leur pays d'origine, où la tuberculose est encore fréquente;
- personnes qui partent pour plus de trois mois vers un pays où la tuberculose fait encore de nombreuses victimes et qui ont beaucoup de contacts avec la population locale.

## Vaccinations de voyage

Vous trouverez les vaccinations recommandées par pays sur le site de l'Institut Tropical ([www.itg.be](http://www.itg.be)).

### 6. Adresses à Bruxelles:

- 6.1 Bureaux de Consultation de 'Kind en Gezin'
- 6.2 Bureaux de Consultation ONE
- 6.3 Centres d'Accompagnement Pédagogique (CLB)
- 6.4 Centres de vaccinations de voyage
- 6.5 Médecins généralistes

#### 6.1 Bureaux de Consultation de 'Kind en Gezin'<sup>4</sup>

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, le déplacer ou l'annuler, appelez le 078 150 100.

<u>1070 Anderlecht</u>	rue d'Aumale 21 petite rue des Loups 57 rue des Vétérinaires 20
<u>1000 Bruxelles</u>	rue Antoine Dansaert 94-96 Allée Verte 16
<u>1050 Ixelles</u>	rue Malibran 43
<u>1040 Etterbeek</u>	rue des Boers 102
<u>1140 Evere</u>	rue Saint-Vincent 30
<u>1083 Ganshoren</u>	rue des Franchises 13
<u>1090 Jette</u>	avenue du Laerbeek 109
<u>1120 Neder-Over-Heembeek</u>	rue François Vekemans 145
<u>1160 Oudergem</u>	chaussée de Wavre 1747

<sup>4</sup> Source: [http://www.kindengezin.be/Adressen\\_en\\_routebeschrijving/default.jsp](http://www.kindengezin.be/Adressen_en_routebeschrijving/default.jsp) (novembre 2009)



Rue De Geneffe 14 tél. 02/411.52.29.  
Rue de l'Intendant 188 tél. 02/427.57.27  
Chaussée de Gand 122 tél. 02/411.19.88  
Avenue Brigade Piron 144 tél. 02/410.64.98  
Rue Delaunoy 163 tél. 02/410.09.66

#### 1060 Saint-Gilles

Rue Antoine Bréart 137 tél. 02/538.38.53  
Rue Vlogaert 22 Bte 2 tél. 02/537.88.77  
Rue de l'Eglise 59 tél. 02/538.49.94  
Rue des Etudiants 14 A tél. 02/539.05.20

#### 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Rue de la Poste 37 tél. 02/219.12.42  
Rue de l'Alliance 18 - 20 tél. 02/217.17.50

#### 1030 Schaerbeek

Rue Van Dijck 82 tél. 02/217.89.75  
Avenue de l'Emeraude 9 tél. 02/736.29.14  
Rue d'Anethan 13 tél. 02/216.90.57  
Rue Anatole France 21 tél. 02/215.75.72  
Rue Alex Decraene 2 tél. 02/241.91.62  
Rue Josaphat 105 tél. 02/241.75.50  
Rue du Progrès 287 tél. 02/201.16.35

Grande Rue au Bois 57 tél. 02/242.57.54  
Rue Rich. Vandevelde 21 tél. 02/216.81.79

#### 1180 Uccle

Rue du Doyenné 96 tél. 02/345.85.33  
Ch. d'Alseberg 1034 tél. 02/376.85.82  
Rue de la Mutualité 75 tél. 02/346.35.99  
Rue Vanderkindere 383 tél. 02/343.48.21  
Av. J. et P. Carsoel 2 tél. 02/374.42.63  
Ch. de Neerstalle 485 tél. 02/475/32.01.38  
Avenue Vanderaey 25 tél. 02/374.98.09  
Rue du Kriekenput 75 tél. 02/374.00.43

#### 1170 Watermael-Boitsfort

Rue des Trois Tilleuls 125 tél. 02/672.39.22

#### 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Rue Vervloesem 13 tél. 02/762.17.84  
Rue J.B. Timmermans 39 tél. 02/736.34.35

#### 1150 Woluwe-Saint-Pierre

Rue François Gay 326 tél. 02/762.36.97  
Avenue du Haras 100 tél. 02/779.97.97

### **6.3 Centres d'Accompagnement Pédagogique (CLB)**

CLB indépendant "Pieter Breughel", rue de l'Intendant 84, 1080 Molenbeek-Saint-Jean  
CLB de la VGC Bruxelles, rue de la Technologie 1, 1082 Berchem-Ste-Agathe  
CLB Gemeenschapsonderwijs Brussel, chaussée de Dieleghem 24, 1090 Jette

### **6.4 Centres de vaccinations de voyage**

Centrum voor reis- en vaccinatieadvies  
Hôpital Universitaire Bruxelles, Campus Jette  
Avenue du Laerbeek 101, 1090 Bruxelles  
Tél. 02 477 60 01 (sur rendez-vous)  
Également conseils de voyage pour enfants

Travel Clinic U.M.C. St.-Pieter/St-Pierre  
rue Haute 290, 1000 Bruxelles  
tél. 02/535 33 43 (sur rendez-vous)

Travel Clinic Hôpital Universitaire Érasme  
route de Lenniksebaan 808, 1070 Bruxelles  
tél. 02/555 72 00 (sur rendez-vous)

Centre de vaccinations

Cliniques universitaires Saint-Luc, Avenue Hippocrate 10, 1200 Bruxelles  
tél. 02/764 21 22 (sur rendez-vous – lundi, jeudi et vendredi matin 8h30 à 12h30)

## **6.5 Médecins généralistes**

Maisons Médicales

<http://www.maisonmedicale.org/-Trouver-une-maison-medicale-.html>

Médecins de famille

<http://www.zorgzoeker.be>

Pages d'Or

<http://goudengids.truvo.be>